



PÔLE ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

2022 : MAINTIEN D'UN NIVEAU ÉLEVÉ DE RENOUVELLEMENT DU PATRIMOINE

Depuis 2014, le SIBA investit en moyenne chaque année 15,3 M€ TTC pour assurer la pérennité des ouvrages.

En 2022, parmi les opérations les plus significatives :

- le renouvellement du poste de pompage SKCP pour un montant de 6.1 M€ TTC ;
- la mise en service de l'unité de méthanisation sur la station d'épuration de La Teste de Buch ;
- le démarrage de l'accroissement de la capacité de station d'épuration de Cazaux (capacité portée de 5000 à 7400 équivalents habitants afin de traiter les effluents de la Base aérienne 120 (montant de 3.2 M€ TTC).

LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Le SIBA regroupe 12 communes. Il exerce la compétence assainissement des eaux usées et définit la politique d'investissement du territoire, finance, réalise et renouvelle les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées.

Deux délégataires sont responsables du fonctionnement et de la continuité du service. Ils assurent l'entretien et une partie du renouvellement des installations construites par le SIBA, ainsi que les relations avec les abonnés.

Pour les 10 communes riveraines du Bassin d'Arcachon, l'exploitation des installations d'assainissement collectif est déléguée à la Société ELOA (société mère VEOLIA), pour les territoires de Marcheprime et de Mios, l'exploitation est déléguée à SUEZ Eau France.

Les deux contrats de délégation (10 communes riveraines / Marcheprime & Mios) prendront fin le 31 décembre 2026 ; les élus du SIBA pourront décider d'un contrat unique à l'échelle des douze communes du SIBA ou de maintenir un allotissement géographique.



87 068

abonnés pour une population de

138 983

habitants permanents



1229 km

de réseaux séparatifs

(le rejet des eaux pluviales y est interdit)

461

postes de pompage

8

bassins de sécurité pour une capacité de stockage de

270 000 m³

LA COLLECTE DES EAUX USÉES

Les délégataires assurent l'exploitation du système d'assainissement et procèdent, notamment, chaque année :

- à l'inspection télévisée de plus de 35 km de réseau
- au curage préventif de 135 km de réseau

35 000 branchements ont été contrôlés depuis 2013

RÉSEAU PRINCIPAL

EAUX BRUTES

EAUX TRAITÉES

RÉSEAU SECONDAIRE

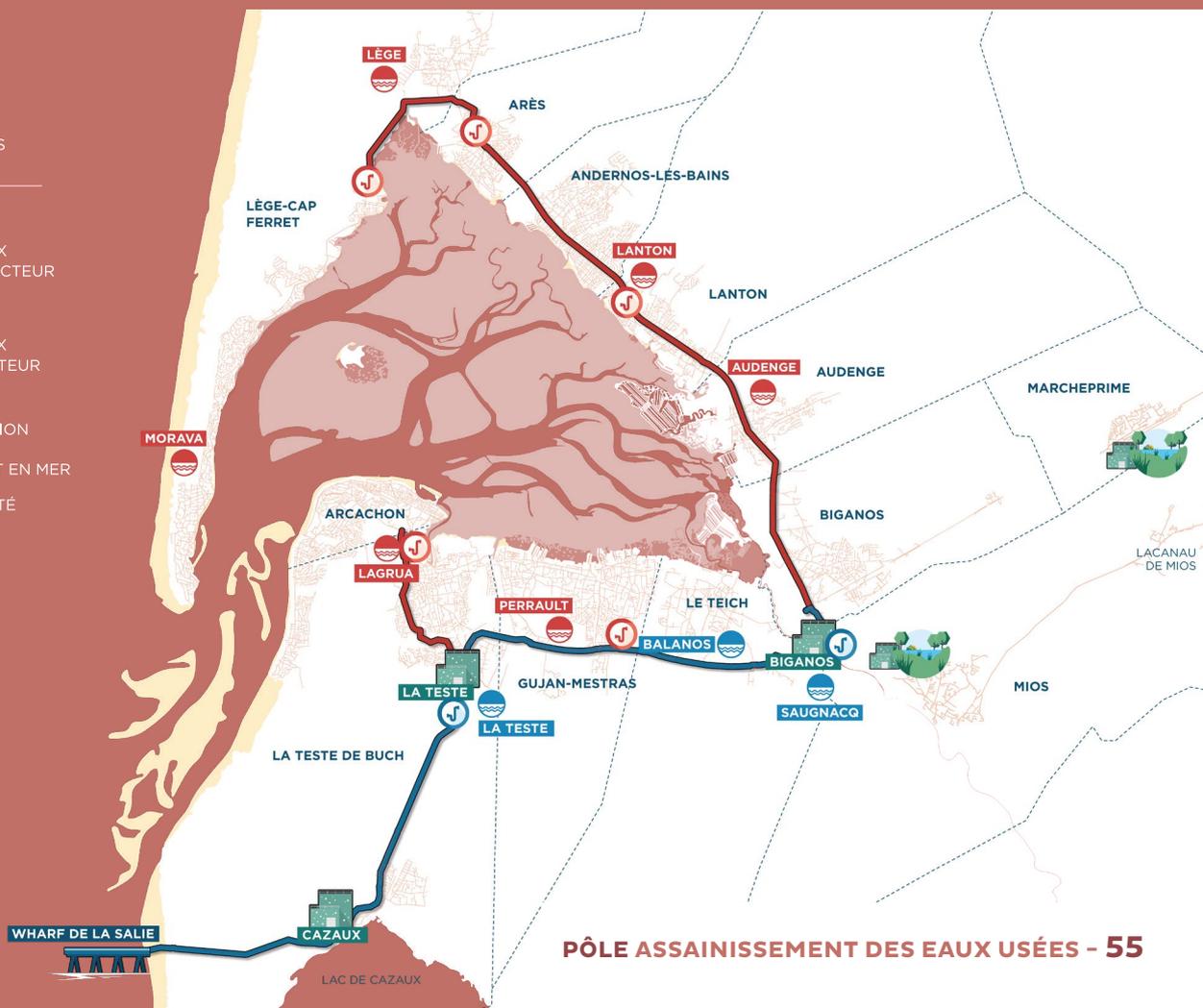
GROS POSTES DE POMPAGE D'EAUX TRAITÉES DU COLLECTEUR PRINCIPAL

GROS POSTES DE POMPAGE D'EAUX BRUTES DU COLLECTEUR PRINCIPAL

STATIONS D'ÉPURATION

ÉMISSAIRE DE REJET EN MER

BASSINS DE SÉCURITÉ



LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

La totalité des effluents collectés est traitée par les stations d'épuration de La Teste de Buch, de Biganos, de Cazaux, de Marcheprime et de Mios d'une capacité totale de 308 000 équivalents-habitants.

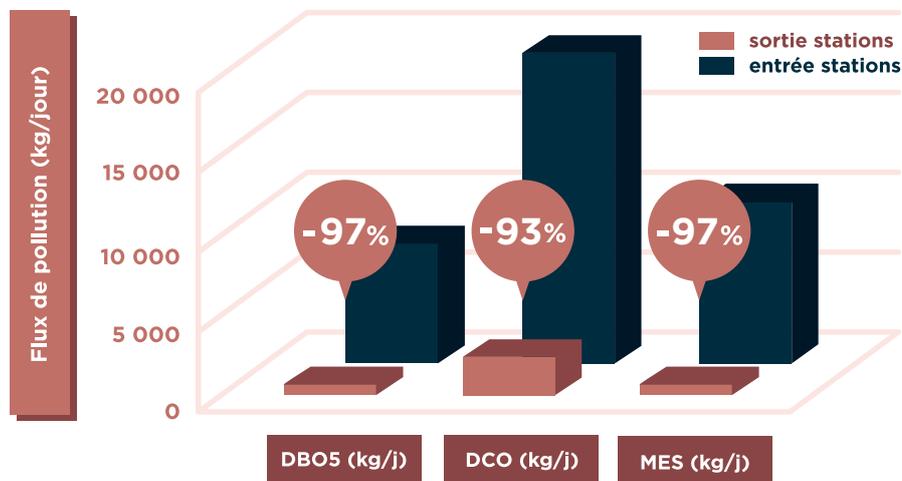


Près de
30 000 m³
traités chaque jour



3160 tonnes
de matières sèche de boues
valorisées en compostage

Abattement de la pollution par les stations d'épuration en 2022



LES INVESTISSEMENTS

Le SIBA décline une gestion patrimoniale active qui pilote des investissements importants afin d'assurer le renouvellement et la pérennité du système d'assainissement : 91,6 M€ TTC sur les 5 derniers exercices.

Les délégataires consacrent également 1,3 M€ TTC chaque année au renouvellement des équipements.

LES INDICATEURS FINANCIERS

La redevance assainissement est perçue par l'intermédiaire de la facture d'eau en contrepartie du service rendu pour la collecte et l'épuration des eaux usées.

La part SIBA de la redevance assainissement appliquée sur les territoires de Marcheprime et de Mios a baissé de 15% en 2023 afin d'harmoniser à moyen terme la redevance à l'échelle du territoire.

Le service de l'assainissement est autonome sur un plan financier : les charges du service ne sont pas financées par la fiscalité locale mais uniquement par les recettes du service.

La situation financière du service de l'assainissement reste saine (durée d'extinction de la dette de 1.9 années).

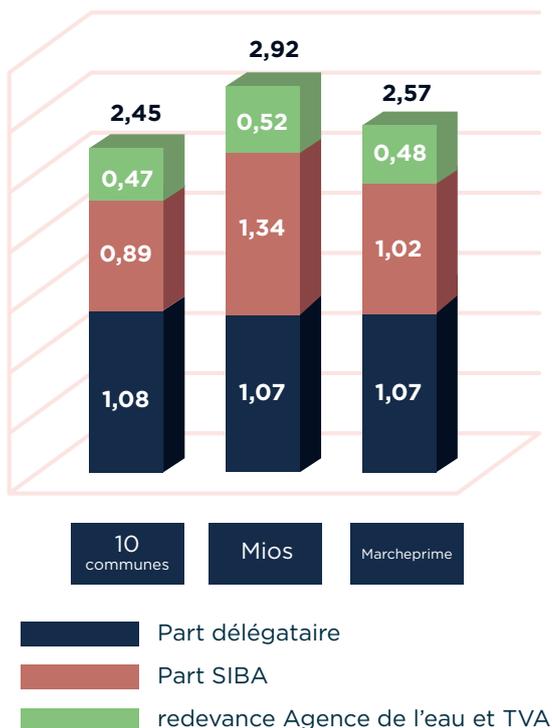
L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), géré en régie, est constitué de près de 2600 sites.

PÔLE DE RECHERCHE

Copiloté avec le délégataire ELOA, ce pôle ambitionne de perfectionner notre connaissance du système d'assainissement et d'y apporter des améliorations.

Tarifs assainissement
€TTC/m³ (1^{er} janvier 2023)



Pour plus de détails sur ces sujets, merci de vous reporter au « Rapport Annuel 2022 sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'assainissement collectif et non collectif » disponible par ici :

<https://www.siba-bassin-arcachon.fr/la-vie-du-siba/deliberations-rapports>